

#### **SEANCE DU 13 AVRIL 2022**

### **COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le huit avril s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi et BEAUMONT David, adjoints,

Mmes, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline. M. HOUTIN Jean-Christophe,

Formant la majorité des membres en exercice

Était absente excusée : MM COUËTOUX DU TERTRE Christophe, AUBERT Hervé (ayant donné pouvoir à Mme GUINEHEUX Estelle) et BOITTIN Etienne et Mme BARBÉ Viorika.

Le Conseil Municipal a désigné Mme. GUINEHEUX Estelle, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06 Présents 07 Votants 08

## Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à *l'unanimité* le compte-rendu de la réunion du 30/03/2022.

### Ordre du jour

• Budgets primitifs 2022

### **Questions diverses**

### Délib 2022-04-01: Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Décide** du maintien des taux communaux d'imposition actuels pour l'année 2022 :

| La taxe sur le foncier bâti (TFB)       | 53.02 % |
|---|---------|
| La taxe sur le foncier non bâti (TFNB): | 47.22 % |

### Délib 2022-04-02 : Affectation des résultats pour le BP de la Commune 2021

Considérant que l'exercice 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 47 937.70 €
- Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser de 14 365,84 €.

Le conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### 1. Détermination du résultat d'exploitation 2021 à affecter :

Excédent antérieur reporté
Résultat de l'exercice
13 721.12 €
34 216.58 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 47 937.70 €

# 2. Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31 décembre 2021 : 0 €
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2022 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0 €

### Montant du titre de recette au compte 1068 : 0 €

### 3. Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 47 937.70 € sera repris au budget 2022 en résultat reporté de la section fonctionnement (compte 002).

### Délib 2022-04-03 : Vote du Budget Primitif de la Commune 2022

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 275 251,70 €

- Section Investissement: 156 237,11 €

### Délib 2022-04-04 : Vote du Budget primitif du Lotissement des acacias 2022

Monsieur le Maire soumet au membre du Conseil municipal les propositions budgétaires de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime,

ADOPTE le budget primitif du lotissement des Acacias pour 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : 47 428 €

- Section Investissement: 40 107 €

# Délib 2022-04-05 : Vote des subventions 2022

| Autour des Enfants                    | 100,00 €   |
|---------------------------------------|------------|
|                                       |            |
| Capello's moto club                   | 100,00 €   |
| Club du bon accueil                   | 100,00 €   |
| Comité des Fêtes                      | 600,00€    |
| ASCC - FOOT                           | 320,00 €   |
| Groupement défense Ennemis Cultures   | 200,00 €   |
| Tennis de table                       | 300,00 €   |
| Avant-garde Cosséenne                 | 110,00 €   |
| CAUE                                  | 50,00 €    |
| MFR- Maison familiale de l'hippodrome | 50,00€     |
| Comice agricole Cossé                 | 30,00 €    |
| UC SUD 53                             | 50,00€     |
| TOTAL                                 | 2 010,00 € |

# **Questions diverses:**

Heure de fin de réunion : 22h

Proposition de date du prochain conseil: le mardi 24 mai 2022 à 20h30